

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° B_2024_56 CO-FINANCEMENT D'UNE FORMATION BERGER MASSIF CENTRAL

Date de la convocation
26/11/24

Le 3 décembre 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry	x				
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET 1305 Pastoralisme

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la « nature ordinaire »

Mesure 6 : gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Contrat de Parc 2018 – 2020 : 1.2. programme de restauration et de gestion des milieux

Le rapporteur, Geneviève BARAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- l'importance pour atteindre les objectifs de la Charte de Parc, du Document d'objectif de la ZPS Plateau de Millevaches, et de ceux des sites Natura 2000 Directive Habitats Faune Flore en termes de gestion des milieux, et du développement du pastoralisme ;
- l'intérêt pour le territoire du développement d'activités agricoles génératrices de plus-values locales et d'emplois
- le fort lien entre les missions des éleveurs pratiquant le pastoralisme, et les missions du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, sur le volet agricole, le volet biodiversité et sur la mission « grands prédateurs » ;

Contexte :

Le pastoralisme a repris de l'essor sur la Montagne Limousine dans les années 2010. Depuis 2019 le territoire bénéficie de l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'embauche des bergers, et investir dans des aménagements pastoraux ; il a vu se développer l'Association pour le Pastoralisme sur la Montagne Limousine.

Le Plateau de Millevaches compte 3 groupements pastoraux créés, et 3 au moins qui devraient se créer dans les mois et années à venir. Pour fonctionner convenablement en période d'estives, les groupements ont besoin de l'aide d'un ou plusieurs bergers ou bergères, qui doivent être logés sur place et savoir s'adapter à la gestion de troupeau sur les milieux particuliers qui composent le territoire. Suite à une sollicitation d'autres territoires du Massif Central, notamment le PNR des Volcans d'Auvergne, et l'association Auvergne Estives, des réflexions ont été engagées pour développer une formation Massif Central à destination des bergers et bergères. En effet, les formations nationales qui existent sont centrées sur la garde en alpage. Les apprenants qui sortent de ces formations n'ont donc pas forcément les techniques adaptées pour la garde sur nos territoires composites de moyenne montagne. L'omniprésence de secteurs forestiers dans les quartiers d'estive, et donc la nécessité de connaître la ressource ligneuse disponible pour les troupeaux, mais aussi de savoir comment surveiller les bêtes dans des espaces plus « fermés », sont par exemple des particularités non exploitées dans les formations existantes.

Description du projet :

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Auvergne Estives et le lycée de Rochefort Montagne ont souhaité coordonner la mise en place d'une formation berger à l'échelle Massif Central. L'ensemble des acteurs sur la thématique pastorale ont été consultés et intégrés à la démarche, notamment par la création de groupes de travail, auxquels le PNR ML participe, pour faire émerger l'ébauche des modules de formation.

L'idée d'une formation sur et pour le Massif Central, est de recueillir les particularités de chaque composante du territoire pour les transmettre aux apprenants. Mais aussi d'impliquer plusieurs établissements scolaires répartis sur le Massif Central pour accueillir l'ensemble de la formation d'un an, des modules, ou bien des temps de terrain. Le lycée de Neuvic a notamment été évoqué.

Le projet total a été chiffré à 62 000 €, dont :

- environ 34 500 € de frais liés à l'embauche d'une personne en CDD par le PNR des Volcans d'Auvergne pour l'analyse la coordination et la création des modules de formation
- 12 000 € de frais dont des prestations pour les animations des structures impliquées
- 15 000 € d'étude complémentaire (faisabilité technique, dimensionnement interannuel du nombre d'apprenants, plan de communication, ...).

50 000 € ont été sollicités au Commissariat de Massif. Il apparaît à ce stade un accord de principe pour une aide financière à hauteur de 23 000 € de Fonds Massif.

En conséquence l'étude complémentaire de 15 000 € est abandonnée et les frais associés à la coordination (prestations) sont revus à la baisse.

Pour mener à bien le projet il manquerait encore une somme de 5 000€ pour valider notamment l'embauche prévue et permettre un plan de financement acceptable aux co-porteurs de projets (PNR des Volcans, Estives Auvergne et la lycée agricole de Rochefort Montagne).

Au regard de la portée géographique du projet et des intérêts multiples pour le PNR ML, une participation financière et technique du PNR ML a été sollicitée.

Le Parc National des Cévennes semble se porter co-financier, à hauteur de 2 500 €. Le PNR ML pourrait porter le reste du co-financement, pour soutenir le projet et ses implications pour l'ensemble du territoire, soit 2 500 € (sous forme de subvention exceptionnelle).

En parallèle, le PNR ML pourrait être contributeur technique des modules et relai de l'initiative auprès des acteurs locaux, en particulier du Lycée de Neuvic.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépense		Recette	
Subvention	2 500 €	Autofinancement 100%	2 500 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le co-financement du SMAG PNRML au projet de formation berger Massif Central, à hauteur de 2 500 € ;
- de valider le principe d'un partenariat technique contribuant au projet et son déploiement à l'échelle Massif Central et en particulier sur le PNR ML ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le co-financement du SMAG PNRML au projet de formation berger Massif Central, à hauteur de 2 500 € ;
- de valider le principe d'un partenariat technique contribuant au projet et son déploiement à l'échelle Massif Central et en particulier sur le PNR ML ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	3	3	6		
Départemental = 6	2	2	3	2		4
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		13	15			

La délibération est approuvée.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 10/12/24
Et qu'elle a été affichée le 10/12/24

